



Protocole Covid19

En raison de l'épidémie, des mesures strictes et impératives sont prises par l'accordeur et par le client. Du respect de ces mesures dépend l'exécution de la prestation, et la protection des personnes (client- accordeur)

De la part de l'accordeur

L'accordeur bénéficie d'une protection vaccinale complète.

- **Déplacement** en transport individuel uniquement (scooter ou voiture).
- **Port d'un masque** de protection FFP2, désinfection des mains au gel hydro-alcoolique avant et après l'intervention
- **Désinfection** du clavier avant et après l'intervention, et des parties touchées (panneaux, couvercles)
- **Facturation électronique** (envoyée au plus tard le soir après le rendez-vous)

De la part du client

- **Bien aérer la pièce** avant le rendez-vous, au moins 10 minutes ; fenêtres fermées pendant l'accord.
- **Préparation du piano** : dégager le haut (piano droit) ou le couvercle (piano à queue) de tout objet, partition, etc, le rendre accessible sans gêne pour l'intervention de l'accordeur, et suffisamment éclairé
- **Port du masque et distanciation sociale à l'arrivée et au départ de l'accordeur, puis si possible absence de la pièce pendant la durée de l'accord**
- **Paiement** possible par virement bancaire le jour même du rendez-vous, ou par espèces, somme exacte préparée ; à défaut, par chèque.

De part et d'autre

- **Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, port du masque obligatoire**
- **Pendant l'accord** l'accordeur doit si possible et au maximum être **seul** dans la pièce, le client ou toute autre personne doivent être dans une pièce différente. Les animaux domestiques, même très sympathiques, ne doivent pas être en contact.

Seul le respect de ces mesures permet la tenue du rendez-vous,

Ces mesures sont à respecter impérativement tant que nécessaire.

Ce protocole est en conformité avec les [recommandations du ministère du travail](#)

Mis à jour le 01/01/22